



M. le Préfet du Loiret
Cité Coligny
131 rue du faubourg Bannier
45000 ORLEANS

à l'attention de Mme Céline BOISGARD

Paris, le 18 décembre 2019

Objet : Demande de dérogation complémentaire « espèces protégées » dans le cadre de la déviation de la RD 921 entre Jargeau et Saint-Denis de l'Hôtel
SUIVI Philippe BARDIN, Jordane CORDIER
T + M 01 40 79 56 25 | bardin@mnhn.fr
V. Ref : courrier du 06/11/2019
N. Ref : JC/19-27

Monsieur le Préfet,

Vous avez sollicité l'avis du Conservatoire botanique sur la demande citée en objet et présentée par le Conseil départemental du Loiret.

Les inventaires complémentaires réalisés suite à la découverte d'une espèce protégée lors d'une visite de chantier en 2019 ont évalué les effectifs de la population de celle-ci, la Corydale solide (*Corydalis solida*) à 2 000 individus. Après parcours, en période favorable, de la totalité de l'emprise du projet de déviation, aucune nouvelle station d'espèces protégées ou de Corydale solide n'a été découverte.

La Corydale solide est une espèce classée en préoccupation mineure (LC) pour la région. Dans le Centre-Val de Loire, elle est spontanée dans des vallées et vallons boisés encaissés : les basses vallées du Loir et de ses affluents, de l'Ozanne, de la Conie et de l'Yerre en Eure-et-Loir, de la Creuse, de la Benaize, de l'Abloux, dans le bassin amont de l'Indre et en forêt de Bommiers dans l'Indre, les vallées du Cher, de l'Allier et de la haute vallée de l'Arnon pour le Cher.

La présence de la Corydale solide dans le Loiret peut être divisée en trois grandes zones et avec des dynamiques différentes de présence :

- La forêt domaniale d'Orléans : elle y apparaît comme anciennement introduite ou d'indigénat douteux où l'ensemble de ces populations bien qu'observé en contexte forestier est cantonné à proximité immédiate de maisons forestières ;

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Muséum National d'Histoire Naturelle – Direction de l'Expertise
DGD Recherche, Expertise, Valorisation et Enseignement
61, rue Buffon – CP 53 – 75005 Paris
Tél. : 01 40 79 35 54 - cbnbp@mnhn.fr - www.cbnbp.fr

SENSIBILISER

CONSERVER

ACCOMPAGNER

CONNAÎTRE





Conservatoire Botanique National



BASSIN PARISIEN

- L'agglomération orléanaise et le val de Loire en aval de Briare : l'espèce semble être en grande partie naturalisée, majoritairement observée au sein et près de parcs et présente également une dynamique de propagation sur les coteaux et grèves en lien avec le boisement marqué de ces milieux depuis plusieurs décennies mais aussi en contexte de déprise ou d'abandon de cultures et de vergers sur les terrasses de Loire.

- Le val de Loire et ses affluents aux environs de Briare et l'est du Loiret : l'espèce semble être essentiellement spontanée dans ce secteur, observée dans des boisements anciens le long de petits affluents de la Loire (Notreure, Trézée, Ethelin, Bras, Sange, Ocre...), ou du Loing (Aveyron).

Comme la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*), la Corydale a été cultivée assez souvent dans les vergers et les parcs en raison de floraison précoce (P. Fournier, 1948 plantes médicinales) et a été cueillie et replantée pour l'ornement (L. Boudin et al., 2007. Atlas de la flore remarquables de la Loire).

Le CBNBP confirme l'analyse sur l'indigénat et la très probable naturalisation ancienne, la plupart des populations du centre et de l'ouest du Loiret étant dans ou à proximité de parcs et châteaux ou en contexte péri-urbain, en lien avec l'abandon d'anciennes plantations arboricoles. Les stations en contexte plus naturel sont quant à elles situées plus à l'est du département dans des vallons frais, en cohérence avec l'aire naturelle de répartition de l'espèce.

Dans le dossier, les mesures d'évitement et de réduction retenues apparaissent comme suffisantes et adaptées à la préservation des 500 individus concernés par le projet. Ces mesures prévoient l'installation d'une haie bocagère favorisant les espèces locales constituant la chênaie-charmaie tout en luttant contre le Robinier, invasif en région et à forte dynamique dans les secteurs défrichés. Le CBNBP recommande pour ces plantations le recours à des filières de production de plants génétiquement locaux.

La mesure compensatoire définie pour les 1 500 individus détruits par le projet identifie un site d'accueil plus grand, pérenne, dont le Conseil départemental a la maîtrise foncière, et qui apparaît propice au développement de l'espèce. La mise en œuvre des actions de gestion spécifiques pour un maintien à long terme sur le site d'accueil est décrite comme garantie. Au vu de l'indigénat incertain de ces populations de Corydale solide et les bonnes capacités de reprises de l'espèce, le déplacement de 50 % *a minima* de la population détruite par le projet apparaît suffisant.

Enfin, étant donné les enjeux faibles concernant cette espèce, l'indigénat incertain de cette population et les conditions réunies pour la mise en œuvre de ce déplacement, le suivi pourrait être limité à 5 ou 10 ans afin de permettre le retour d'expérience et d'évaluer le niveau de reprises des individus déplacés.

SENSIBILISER



CONSERVER

ACCOMPAGNER

CONNAÎTRE

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Muséum National d'Histoire Naturelle – Direction de l'Expertise
DGD Recherche, Expertise, Valorisation et Enseignement
61, rue Buffon – CP 53 – 75005 Paris
Tél. : 01 40 79 35 54 - cbnbp@mnhn.fr - www.cbnbp.fr





Conservatoire Botanique National



BASSIN PARISIEN

Suite à l'examen du dossier, le CBNBP n'émet pas de réserves sur la demande et les mesures proposées pour cette espèce.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Copie : F. Olivereau (DREAL CVL)

Frédéric HENDOUX
Directeur du Conservatoire botanique national
du Bassin parisien

Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
Muséum National d'Histoire Naturelle – Direction de l'Expertise
DGD Recherche, Expertise, Valorisation et Enseignement
61, rue Buffon – CP 53 – 75005 Paris
Tél. : 01 40 79 35 54 - cbnbp@mnhn.fr - www.cbnbp.fr

SENSIBILISER

CONSERVER

ACCOMPAGNER

CONNAÎTRE

